

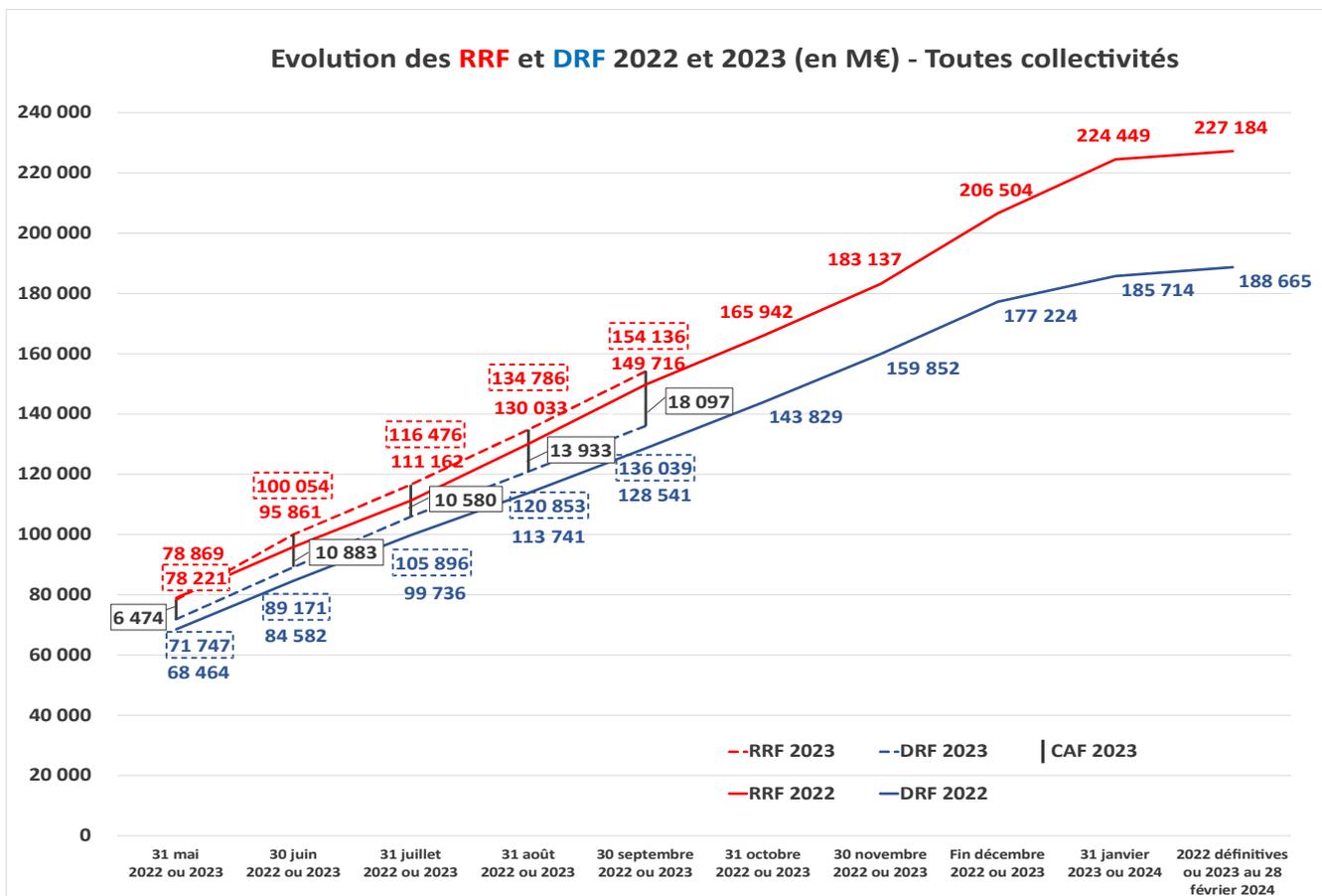
Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2023 au 30 septembre 2023

Cinquième situation au titre de l'année 2023, cette SMCL est, comme toute situation précoce en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une prudence particulière tenant compte de ces éléments d'incertitude.

Recettes

Les recettes de fonctionnement globales de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 30 septembre 2023 sur un an (+3 %, soit +4,4 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+2,8 %, soit +3 Md€).



Dépenses

Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités **augmentent** (+5,8 %, soit +7,5 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,6 %, soit +2,4 Md€), des achats et charges externes (+7,6 %, soit +1,6 Md€), des contributions obligatoires (+5,8 %, soit +0,6 Md€), des subventions (+5,3 %, soit +0,6 Md€) ainsi que des frais de séjour (+8,7 %, soit +0,8 Md€) et des aides à la personne (+3,1 %, soit +0,5 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour toutes les strates de collectivités : +8,8 % pour le bloc communal, +2,6 % pour les départements et +2,5 % pour les régions.

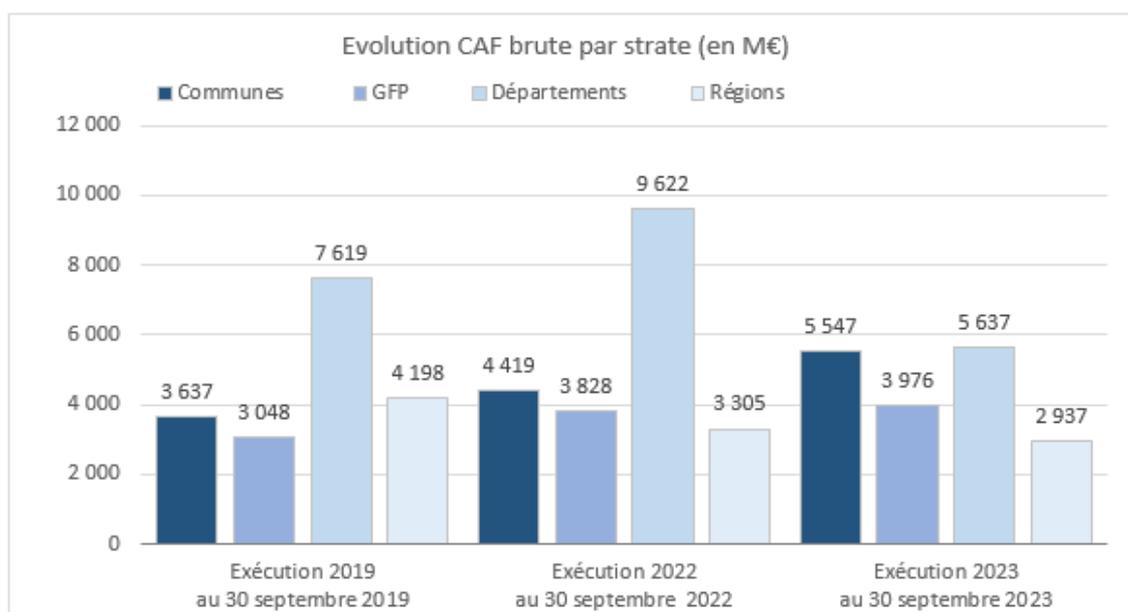
Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 18,1 Md€ au 30 septembre 2023**. Elle est inférieure à celles constatées au 30 septembre 2022 (21,2 Md€) et au 30 septembre 2019 (18,5 Md€).

Pour les départements et les régions, elle diminue à fin septembre, par rapport à 2022 et 2019. En revanche, le bloc communal affiche un niveau supérieur à celui de 2022 et 2019.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 au 30 septembre 2019	Exécution 2022 au 30 septembre 2022	Exécution 2023 au 30 septembre 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	3 637	4 419	5 547		52,5%	25,5%
GFP	3 048	3 828	3 976		30,5%	3,9%
Départements	7 619	9 622	5 637		-26,0%	-41,4%
Régions	4 198	3 305	2 937		-30,0%	-11,1%
Total	18 501	21 174	18 097		-2,2%	-14,5%

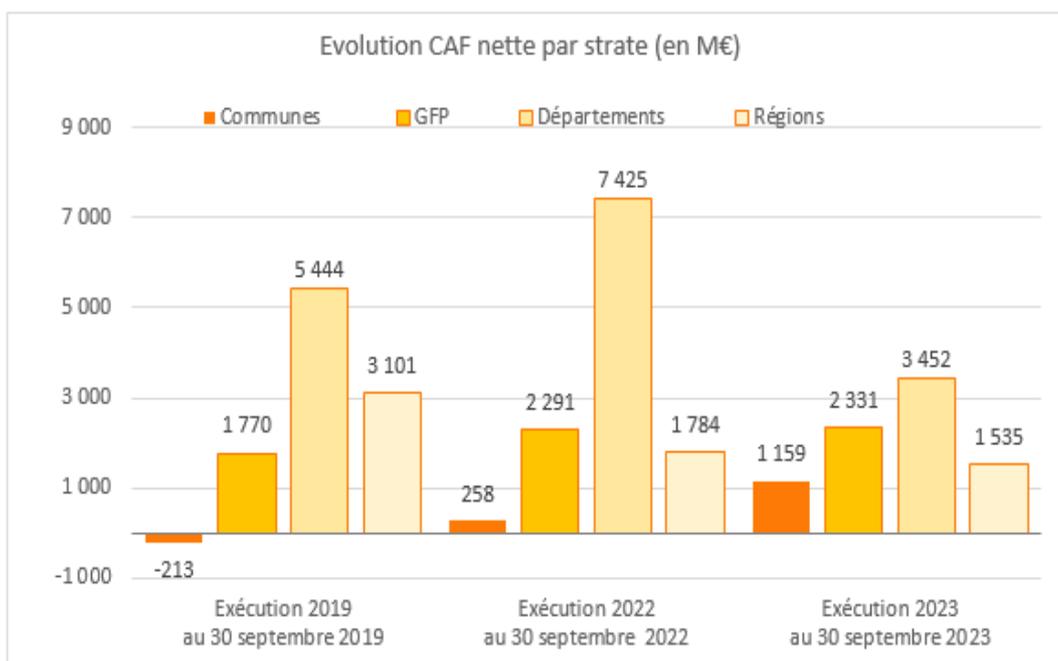


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2023 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à près de 8,5 Md€ au 30 septembre. Elle est inférieure à celles constatées au 30 septembre 2022 (11,8 Md€) et au 30 septembre 2019 (10,1 Md€).

L'épargne nette, à fin septembre, dépasse celles de 2022 et 2019 pour le bloc communal. Elle diminue pour les départements et les régions par rapport à 2022 et 2019.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2019 au 30 septembre 2019	Exécution 2022 au 30 septembre 2022	Exécution 2023 au 30 septembre 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	-213	258	1 159		643,6%	349,2%
GFP	1 770	2 291	2 331		31,7%	1,7%
Départements	5 444	7 425	3 452		-36,6%	-53,5%
Régions	3 101	1 784	1 535		-50,5%	-14,0%
Total	10 103	11 758	8 476		-16,1%	-27,9%

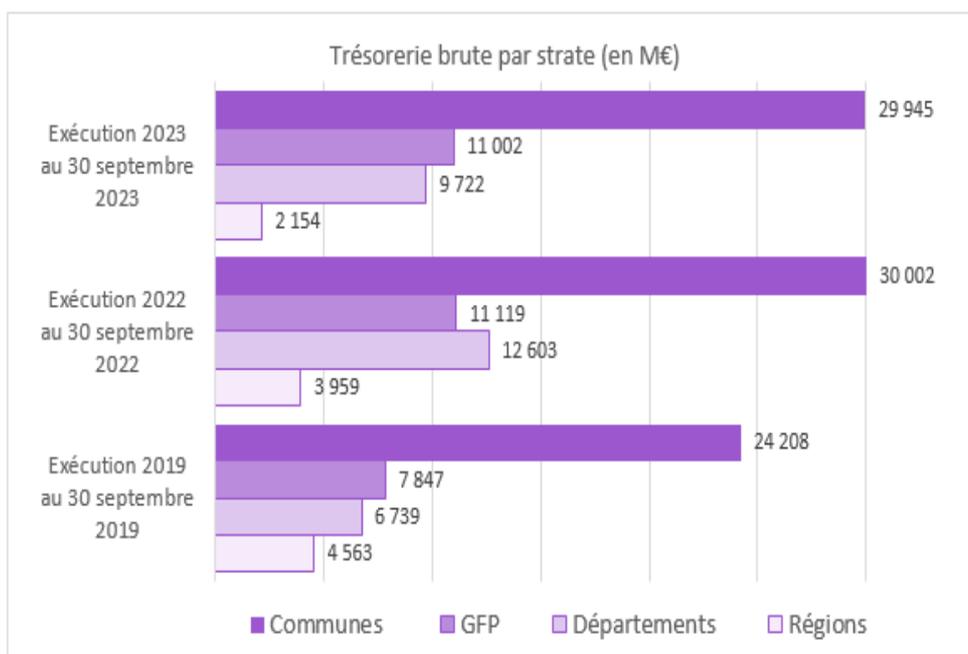


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 52,8 Md€ à fin septembre 2023. Elle **diminue à date** par rapport à 2022 (57,7 Md€), mais est supérieure à celle de 2019 à fin septembre (43,4 Md€).

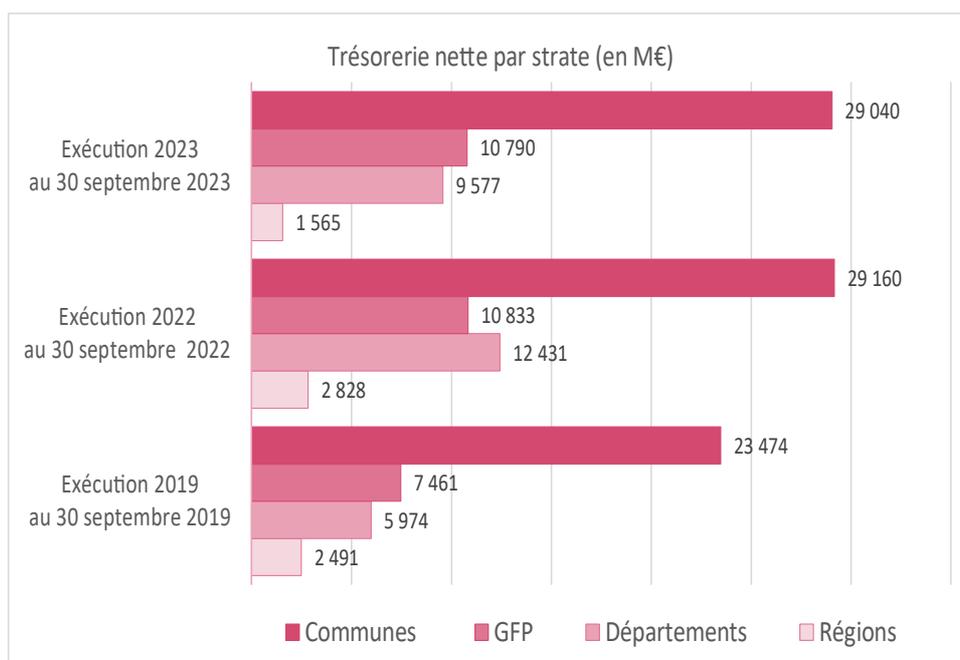
Trésorerie brute en M€	Exécution 2019 au 30 septembre 2019	Exécution 2022 au 30 septembre 2022	Exécution 2023 au 30 septembre 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	24 208	30 002	29 945		23,7%	-0,2%
GFP	7 847	11 119	11 002		40,2%	-1,1%
Départements	6 739	12 603	9 722		44,3%	-22,9%
Régions	4 563	3 959	2 154		-52,8%	-45,6%
Total	43 357	57 683	52 823		21,8%	-8,4%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à près de 51 Md€ au 30 septembre 2023, soit un niveau inférieur à celui de fin septembre 2022 (55,3 Md€). Elle est **en progression** par rapport au 30 septembre 2019 (39,4 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2019 au 30 septembre 2019	Exécution 2022 au 30 septembre 2022	Exécution 2023 au 30 septembre 2023	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	23 474	29 160	29 040		23,7%	-0,4%
GFP	7 461	10 833	10 790		44,6%	-0,4%
Départements	5 974	12 431	9 577		60,3%	-23,0%
Régions	2 491	2 828	1 565		-37,2%	-44,7%
Total	39 400	55 252	50 972		29,4%	-7,7%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.